

Compte rendu de séance

Séance du 25 Septembre 2015

L' an 2015 et le 25 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHEREAU Jean-Pierre Maire

Présents : M. CHEREAU Jean-Pierre, Mme TROTIN Monique, M. GODREAU Bruno, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, Mme BINARD Lydie, M. DAUDIN Francis, M. DESSERT Jean-Claude, M. HARDY Yannick (arrivé à 21 heures 23 minutes), Mme MARIAUD Patricia, M. GENDRON Bernard

Excusés ayant donné procuration :
Mme BARRIER Valérie à Mme SINNAEVE Emilie,
M. COCHONNEAU Claude à M. GENDRON Bernard
Excusée : Mme LEROY Edith

Absente : Mme JOUIN Nicole

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 15/09/2015

Date d'affichage : 18/09/2015

A été nommée secrétaire : Mme SINNAEVE Emilie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Projet épicerie - 2015/111
- Aliénation d'un bien sis "15 place de l'Eglise" soumis au Droit de Prémption Urbain - 2015/112
- Bail commercial 19-21 place de l'Église – Révision du loyer - 2015/113
- Maison Saint-Lézin – Révision du loyer - 2015/114
- Demande de stage – Francesca HODELIN - 2015/115
- Mise à disposition du service voirie communale au bénéfice de Communauté de Communes du Val du Loir - 2015/116

Projet épicerie réf : 2015/111

Vu les deux projets d'aménagement d'une épicerie, un au 15 place de l'Église et l'autre au 19-21 place de l'Église (dans l'immeuble du restaurant du Bœuf) ;

Vu les sollicitations de la population sur la réouverture d'une épicerie à Marçon ;

Vu l'intérêt d'un administré de la Commune pour tenir une épicerie à Marçon ;

Considérant la nécessité de disposer d'une épicerie à Marçon ;

Considérant l'accessibilité des biens sis place de l'Église en matière de sécurité et de stationnement ;

Vu le résultat du vote à bulletin secret, 12 pour ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer une épicerie à Marçon, dans un bien communal ;
- d'installer le commerce d'épicerie dans les locaux du restaurant du Bœuf au 19-21 place de l'Église ;
- charge M. le Maire de continuer l'étude sur la réhabilitation d'une partie de l'immeuble 19-21 place de l'Église pour l'installation de l'épicerie, sur le financement de l'opération et les subventions envisagées.

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Aliénation d'un bien sis "15 place de l'Eglise" soumis au Droit de Prémption Urbain
réf : 2015/112**

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à Mme Denise RICHARD et soumis au Droit de Prémption Urbain :

- bien cadastré AB n°19 sis 15 place de l'Église d'une superficie de 04a 87ca

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Bail commercial 19-21 place de l'Église – Révision du loyer
réf : 2015/113**

Vu le bail commercial en date du 18 octobre 2012 entre la Commune de Marçon et Mme Hayet PEYRONNY née LAMALI et son avenant du 4 novembre 2014, relatif à location de l'immeuble 19 -21 Place de l'Église ;

Vu la délibération n° 2014-111 du Conseil Municipal en date du 20 août 2014 fixant le loyer de Mme Hayet PEYRONNY née LAMALI à 750 € mensuels, (9 000 € annuels) à compter du 1er octobre 2014 et révisable en fonction de l'évolution de l'indice national du coût de la construction ;

Vu l'avenant du 4 novembre 2014 au bail commercial du 18 octobre 2012 entre la Commune de Marçon et Mme Hayet PEYRONNY née LAMALI modifiant le loyer ;

Vu l'évolution des indices du coût de la construction des 1er trimestres 2014 et 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer à 742,72 € mensuels soit 8 912,64 € par an à compter du 1er octobre 2015.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**Maison Saint-Lézin – Révision du loyer
réf : 2015/114**

Vu les dispositions du bail conclu le 4 novembre 2006 entre la Commune et M. et Mme Jean-Michel BIAIS ;

Vu la variation annuelle de l'indice de référence des loyers ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer mensuel à 431,08 € à compter du 5 octobre 2015.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de stage – Francesca HODELIN
réf : 2015/115

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux la demande de stage "petite enfance" formulée par Francesca HODELIN à l'école maternelle pour les périodes du 9 novembre 2015 au 4 décembre 2015 et du 4 janvier 2016 au 15 janvier 2016.

Francesca HODELIN est en classe CAP "SAPVER" - Services Aux Personnes et Ventes en Espace Rural 1ère année à la Maison Familiale de Rougemont à Tours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter de prendre en stage Francesca HODELIN à l'école maternelle pour les périodes du 9 novembre 2015 au 4 décembre 2015 et du 4 janvier 2016 au 15 janvier 2016 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention de stage correspondante avec la Maison Familiale de Rougement à Tours (Indre-et-Loire) Rue du Télégraphe.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Mise à disposition du service voirie communale au bénéfice de Communauté de Communes du Val du Loir
réf : 2015/116

Vu l'absence de moyens humains et matériels au sein des services communautaires permettant d'assurer les travaux d'entretien de la voirie dite d'intérêt communautaire ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4-1 II ;

Vu l'accord du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2015 de passer avec chaque Commune membre une convention pour la mise à disposition d'une partie de leurs services techniques au bénéfice de la Communauté de Communes du Val du Loir, à effet à compter du 1er avril 2015 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe en date du 30 Juin 2015 concernant cette mise à disposition ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la passation de la convention ci-dessus mentionnée à établir avec la Communauté de Communes du Val du Loir, pour la mise à disposition à son bénéfice de la partie des services techniques municipaux en résultant ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante à effet à compter du 1er avril 2015 pour une durée de 3 ans tacitement renouvelable une fois et tous autres documents afférents à cette opération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Décision du Maire

Travaux de réhabilitation de la terrasse de l'école maternelle

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que par décision n° 2015-D016 en date du 11 septembre 2015, conformément à la délibération n° 2014/050 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014 portant sur les délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire (annule et remplace la décision du Maire n° 2015-D008 en date du 10 avril 2015 relative aux travaux de réhabilitation de la terrasse de l'école maternelle, le devis n° 150906 en date du 9 septembre 2015 de l'Entreprise BATILOIR Groguelin Pauline, dont le siège social est à Lhomme (Sarthe), ZA La Croix Percée pour la réhabilitation de la terrasse de l'école maternelle a été retenu pour un montant de 3 424 € HT, soit 4 108,80 € TTC.

Fiscalité directe locale

M. le Maire présente aux Conseillers Municipaux les délibérations relatives aux dégrèvements ou abattements applicables en 2015 au titre de la fiscalité directe locale. Ces abattements et dégrèvements concernent la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâti.

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux le catalogue des délibérations de fiscalité directe locale de l'année 2015 en matière d'exonérations.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les exonérations actuelles pour l'année 2016.

Base de loisirs – bilan saison 2015

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Animation, Culture, Sports, Communication, Tourisme présente le bilan de la saison 2015 de la base de loisirs qui s'établit comme suit :

- Nombre d'entrées individuelles : 33 675
 - juin 3 236
 - juillet 11 497
 - Août 22 178
 - dont 9 874 le week-end du 15 et 16 août.
- Nombre entrées groupe 2 630
- Nombre cartes saison 101
- Nombre droits navigation 41

Le montant de la recette totale 2015 s'élève à 71 534,90 € (plus 3 000 € environ pour les camps de vacances).

En 2013 et 2014, les recettes étaient respectivement de 75 491 € (plus 3 599 € pour les camps de vacances) et de 52 395 € (plus 3 542 € pour les camps de vacances).

Les dépenses en matière de personnel sont de 37 415 € pour la saison 2015.

Le premier bilan de la période hors saison est de 144 personnes pour une recette de 4 325 €, comprenant l'ensemble du chiffre d'affaire hébergement, restauration, salle, frais).

Commission des Travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission des Travaux fait le point des travaux suivants :

- Eclairage Public : maintenance du réseau, coupure générale de l'éclairage de 23h00 à 6h00. Les deux éclairages allumés toute la nuit sont le projecteur face à la boulangerie et le lampadaire de la Croix Boisée ;
- Croix Caseau : logements 1 à 5, les travaux d'entretien des extérieurs ont commencé.

Commission de la Voirie

M. Francis DAUDIN, Vice-Président de la Commission Voirie fait le point des dossiers en cours :

- quasiment tous les fossés de remembrement ont été faits ;
- chantier tranchée RD 305 – Croix-Caseau, Courtiron et tuyauterie pont ANAIS terminés ;
- les travaux de voirie par la Communauté de Communes du Val du Loir vont débiter ;
- le miroir (boulangerie) sera remplacé cette semaine ;
- Dossier Ad'AP Commune envoyé en Préfecture avec une estimation de 30 245 € sur 3 années.

Commission Animation, Culture, Sports

Commission Communication

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Animation, Culture, Sports, Communication, Tourisme fait le bilan des journées du Patrimoine : 105 visiteurs pour la cantine LE CORBUSIER et pour l'Église. Plusieurs personnes ont fait le circuit des lavoirs sur la Commune.

Commission Scolaire

Mme Emilie SINNAEVE, Vice-Présidente de la Commission informe de la prise en charge par le SIVOS des 49 € demandés aux familles pour le transport des enfants.

Questions diverses

M. le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les informations suivantes :

- Schéma de cohérence Territoriale du Pays Vallée du Loir : lettre du 27 juillet 2015 du Syndicat Mixte Pays Vallée du Loir ;
- Cantine Le Corbusier – Projet de classement au titre des monuments historiques : réunion à la Direction Régionale des Affaires Culturelles le 8 octobre 2015 ;
- Sécurité des piétons dans le bourg RD 305 : lettre du 27 août 2015 de Mme DUBREUIL-CHAMBARDEL ;
- Commission Départementale de Coopération Intercommunale : lettre du Président de la Communauté de Communes du Val du Loir à Mme la Préfète de la Sarthe sur le projet de fusion avec la Communauté de Communes Loir et Bercé et le mail du 9 septembre 2015 des Maires-Ruraux de la Sarthe ;
- Rapport d'activité de l'Architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE) ;
- Mise en place de projets culturels : lettre du 1^{er} septembre 2015 du Syndicat Mixte Pays Vallée du Loir ;
- Loi PINEL : mail des 12 août 2015 de la Direction Départementale des Territoires ;
- Projet de loi NOTRe : lettre du 14 juillet 2015 des Sénateurs de NICOLAY et VOGEL ;
- Repas des personnes âgées aura lieu le 30 octobre 2015.

La séance est levée à 23 heures 18 minutes.